

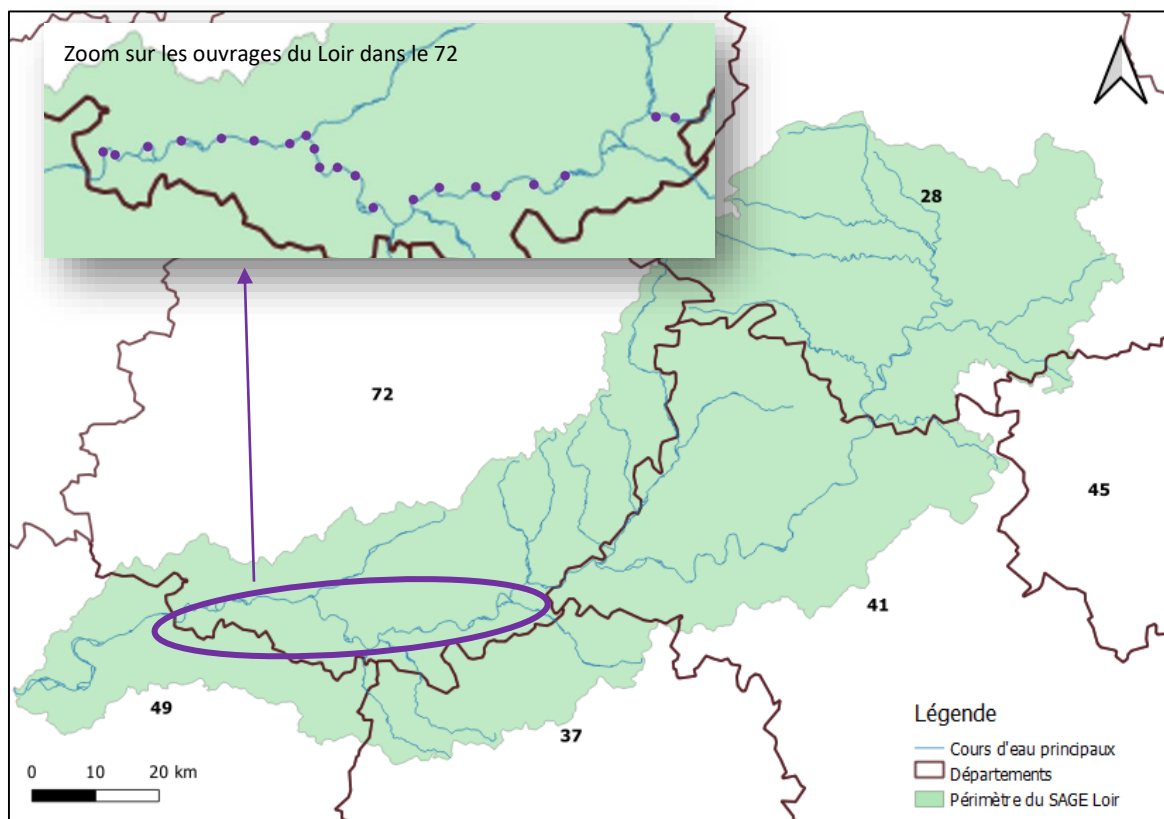
Restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir en Sarthe

Le Loir, comme nombre d'autres cours d'eau, a été fortement aménagé au gré du développement des activités humaines. On y dénombre 121 ouvrages transversaux pour un linéaire de près de 300 km.

La gestion actuelle des vannages s'effectue sans véritable coordination à l'échelle de l'axe et souvent de manière ponctuelle en réaction à de brusques montées des eaux. Cette absence d'organisation voire même l'absence de gestion pour certains ouvrages peut avoir des conséquences sur la qualité des milieux, le transport sédimentaire ou l'accentuation du risque inondation.

Pour répondre à une préoccupation forte des acteurs locaux et conformément à la disposition CE4 du SAGE, la CLE et l'Etablissement ont renouvelé en 2021 l'opération de gestion coordonnée volontaire des vannages sur l'axe Loir. Pour évaluer les bienfaits de cette mesure, un travail de stage porté par l'Etablissement est consacré à l'étude de l'effet de ces ouvertures sur le transport des sédiments.

Outre cet impact sédimentaire, certains ouvrages constituent des obstacles à la libre circulation piscicole. C'est notamment le cas de 21 ouvrages situés sur le Loir dans le département de la Sarthe. Face aux enjeux environnementaux et pour contribuer aux objectifs du SAGE Loir, le Conseil départemental de la Sarthe, par courrier en date du 3 mars 2021 dont copie est produite en annexe à la présente note, sollicite l'appui technique de l'Etablissement pour mettre en place une démarche visant à restaurer la continuité tout en intégrant les usages de l'eau. Ce travail préalable pourrait déboucher sur des études à visées opérationnelles dont le pilotage serait également assuré par l'Etablissement.



Bassin versant du Loir

Dans le prolongement de l'intervention passée de l'Etablissement (maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire) et en synergie avec celles menées et à venir sur ce territoire (portage du SAGE Loir, gestion coordonnées des vannages, appui à l'élaboration d'un contrat territorial Loir en Sarthe), il est proposé de donner une réponse de principe favorable à la sollicitation du Département de la Sarthe, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

RECEPTION LE		3 MARS 2021	
NUMERO:		PL	
		Attribution	Copies
PRES		X	X
DGS	SD		
DRE	SB		
DDST			X
DAF			
COM			
		Agenda	Signalé
			X



**Le Président
du Conseil départemental**

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Monsieur Daniel FRECHET
Président de l'Etablissement Public Loire
2 quai du Fort-Allaume
45000 ORLEANS

Le Mans, le **03 MARS 2021**

Objet : Demande d'appui
technique

Monsieur le Président,

Le Département de la Sarthe est devenu propriétaire du Domaine Public Fluvial du Loir en 2008. Faute d'éléments précis sur la consistance de ce domaine public, il a engagé, en décembre 2019, une étude juridique permettant d'identifier les propriétés des ouvrages structurant le Loir et d'apprécier les droits et devoirs de chacun des propriétaires recensés.

Cette étude est, à ce jour, terminée. Les conclusions ont été présentées au Comité de Pilotage le 15 février dernier. Nous avons souhaité que l'Etablissement Public Loire soit associé à ces échanges.

Le Département souhaite poursuivre en engageant une étude visant à recenser l'ensemble des usages rattachés aux ouvrages puis à engager une réflexion concertée sur la continuité écologique du Loir.

A ce titre, je sollicite l'appui technique de votre Etablissement Public pour mieux appréhender le contenu des études à conduire et envisager l'intégration de cette démarche globale dans un Contrat Territorial Eau.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Dans l'attente de votre retour et pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez nécessaires, le service Eau et Rivières domaniales du Département reste à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dominique LE MÈNER

Infrastructures et
Développement territorial
Direction des Territoires, de
l'agriculture et du
développement durable
Service Eau et Rivières
domaniales
N/Réf : JML /CJ -2021.02.15
Dossier suivi par :
Jean-Michel Levasseur
Chef du service Eau et rivières
domaniales
02.43.54.73.39
jean-michel.levasseur@sarthe.fr

Copie :
Monsieur Laurent Boisgard